

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2008/0014(COD) codécision)
Décision

Procédure terminée

Pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre: effort des États membres afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020

Sujet

3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile

3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone

3.70.20 Développement durable